

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conventions avec les praticiens Question écrite n° 68041

Texte de la question

M. Jean Roatta attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les modalités de mise en application de la réforme bucco-dentaire. En effet, le Gouvernement s'est engagé dans un très intéressant projet de réforme bucco-dentaire, cependant, la première phase de réforme programmée, se confinant à la mise en oeuvre de mesures de prévention à destination des jeunes, semble être assez décevante, surtout si l'on considère l'importance cruciale d'une détermination rapide comme objectif prioritaire de la restauration d'un état sanitaire satisfaisant pour l'ensemble des victimes d'une dégradation de santé en raison de déclenchement de pathologies incidentes, bien souvent extrêmement lourdes, directement causées par une auto-restriction de soins dentaires consécutivement à la dégradation de leur prise en charge. Aussi, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement en ce domaine, les efforts réalisés en matière bucco-dentaire aujourd'hui impliquant une réduction sensible de nombre de pathologie lourdes à l'avenir.

Données clés

Auteur : M. Jean Roatta

Circonscription: Bouches-du-Rhône (3e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 68041

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 octobre 2001, page 6138